

[illegible]

N.º 28

auran

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est Masculin  
 Sur la déclaration à moi faite par les parents  
 Premier témoin, Joseph Agnès propriétaire age de cinquante six ans  
 Second témoin, Charles gendarme Bon-laure age de trente ans  
 Et ont, les déclarants et témoins, signé  
 C. NOTAR, écrivain le loi, par moi  
 maire de St. Gilles Joseph Notar remplissant les fonctions d'officier public et de lecture  
 devant Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Charles Emery  
portal

Mairie de la paroisse

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d'Aloulou  
DÉPARTEMENT DU VAR.

De Vinçennes pour la ville de Paris en 1806. à deux heures du soir  
ACTE DE NAISSANCE de Marie-Anne de la Roche  
née à la Roche la Roche le 10 jour du  
Mois d'octobre de l'année républicaine  
et de Anne-Victorine de la Roche la Roche.

N.º 39

female

Il a été vérifié que le service l'enfant est fournie.  
Sur la déclaration à moi faite par M<sup>r</sup> Rouvier, veuve,  
Premier témoin, femme Coupin, épouse de Joseph Coupin au L.  
Second témoin, monsieur Michel Pichard, âgé de 30 ans, au L. Bon-  
deuxième, et déclarant et témoin, signés pour M. le Maire.  
Constater, suivant la loi, par moi Jousselin, greffier  
Maire d'Arce, et des adjoints remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du  
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

émoin.



MAIRIE d'Angers

De l'Union française pour l'année 1806 - le 11 heures du matin  
 ACTE DE NAISSANCE du gouverneur Antoine Bayne  
 né au Comore le 10 juin 1806 à 10 heures du matin  
 fils legitime du gouverneur Paul Bayne  
 et de Agnes française veuve de Bayne de la ville de Paris

N.º 43

Sauketo

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est Masculin,  
 Sur la déclaration a été faite par M<sup>r</sup> Louis Pierre Lapeyre,  
 \*Premier témoin, gendre d'Antoine Lapeyre, boulanger, âgé de l'insouciance né le  
 Second témoin, gendre d'Antoine Lapeyre de l'insouciance âgé de quarante sept ans  
né Louis Pierre Lapeyre  
 Et ont les déclarant et témoins, ainsi que le garçon de l'insouciance né le  
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi comptable  
 maire de Chagny et le gendre remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du  
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

probat

11. Pierre Dubois, Suisse

MAGNIE deshergards

ARRONDISSEM.<sup>nt</sup> de Toulon  
DÉPARTEMENT DU VAR.

De quatorze jours avant - en 1806 - à cinq heures de soir  
 ACTE DE NAISSANCE du jeune Joseph Achille  
 né à Bogerle - le 10 avril 1806 - à cinq heures du matin  
 fils de Antoine BOGER, Agathe Collette BOGER  
 et de Antoine Marie René BOGER Antoine BOGER Agathe BOGER

N.º 217

Adine

Il a été vérifié que le seau de l'enfant est Madeline  
 Sur la déclaration il moi faite par Le sieur Auguste (Père)  
 Premier témoin Monsieur Benjamin Lathuier aye de Centre Saint Luc  
 Second témoin Madame Marie Joseph Lathuier aye de Liguacourt au Grand  
Pasquier village de Centre  
 Etant, les déclarant et témoins, signés pour le déclarant  
 Constaté, suivant la loi, par moi Joseph Paret  
 maire de Centre Le sieur Paret remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du  
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et ses témoins.

*portal*